



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 12 février 2026

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 30 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à la communauté de communes du Vexin-Thelle – 6 rue Bertinot JUEL à CHAUMONT-EN-VEXIN, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 20
Membres présents : 15
Membres votants : 15

Étaient présents Messieurs :

ARVIN-BEROD, BARREAU, BLOUIN, DELON, DESMELIERS, DUPUY, FONDRILLE, GERNEZ, LAROCHE, LE CHATTON, LELEU, MARIE, MORIN, STEINMAYER, TAILLEBREST (Suppléant).

Étaient excusés Madame et Messieurs :

CORNU, FRIGIOTTI, GIMENEZ, LUSSIER, PINEL.

Étaient absents Madame et Messieurs :

DHOET.

Assistait également Mesdames :

MARTIN, Directrice Générale des Services
BRADEL, Directrice Administration, Financière et Juridique

Monsieur Sébastien MARIE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

L'ORDRE DU JOUR DU 12 FÉVRIER 2026

1. Approbation des procès-verbaux du 17 et 22 décembre 2025 (envoyé par voie dématérialisée le 30 janvier 2026) ;
2. Bilan des acquisitions et cessions 2025
3. Compte financier unique 2025
4. Affectation des résultats 2025
5. Budget primitif 2026
6. Point sur les résultats Aquavexin 2025
7. Questions diverses.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 12 février 2026 à 10h00

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président, ouvre la séance à 10h05.

Monsieur le Président nomme le secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MARIE

En préambule, Monsieur GERNEZ annonce le décès de Madame Annie DEGENNE, Décédée en janvier 2026, Première adjointe au maire de Jouy-sous-Thelle, Conseillère communautaire de la CCVT et du SMCNV. Il demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en sa mémoire

Monsieur le Président dresse ensuite la liste des pouvoirs et des excusés.

1. Approbation des procès-verbaux du 17 et 22 décembre 2025 (envoyé par voie dématérialisée le 30 janvier 2026);

DELIBERATION N° 20260212_01

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 17 décembre 2025

Vu le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 transmis aux membres du conseil syndical du SMCNV dans les délais requis ;

Considérant que les membres du conseil syndical du SMCNV ont eu connaissance du contenu dudit procès-verbal et qu'aucune observation n'a été formulée ;

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 est approuvé tel que présenté.

fm BG

DELIBERATION N° 20260212_02

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 22 décembre 2025

Vu le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2026 transmis aux membres du conseil syndical du SMCNV dans les délais requis ;

Considérant que les membres du conseil syndical du SMCNV ont eu connaissance du contenu dudit procès-verbal et qu'aucune observation n'a été formulée ;

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2026 est approuvé tel que présenté.

Monsieur le Président propose de débiter par la présentation du budget 2026 et de procéder par la suite à la mise au vote des délibérations prévues à l'ordre du jour.

Monsieur le Président, laisse la parole à Madame BRADEL et la remercie pour le travail réalisé.

Madame MARTIN tient à remercier également Mesdames WESTERMAN et SRHIR ainsi que Monsieur LANGLOIS pour le suivi administratif, technique et financier réalisé. Elle indique que le suivi de ce contrat demande beaucoup de vérifications et d'investissement de la part des services.



Syndicat Mixte pour la Gestion du Centre Nautique du Vexin

Présentation du BP 2026

Le 12 février 2026



PM *BC*

Introduction

- ▶ Débat d'orientation budgétaire 2026, validé le 22.12.25
- ▶ Aujourd'hui :
 - ▶ Bilan des acquisitions et cessions 2025
 - ▶ Présentation du CFU 2025
 - ▶ Affectation des résultats 2025 sur l'exercice 2026
 - ▶ Présentation détaillée du BP 2026

Acquisitions et cessions 2025

- ▶ Dans le cadre des ventes et achats immobiliers, il s'agit de récapituler les réalisations de l'année 2025
 - ▶ Aucune acquisition et cession pour 2025

SM JCG

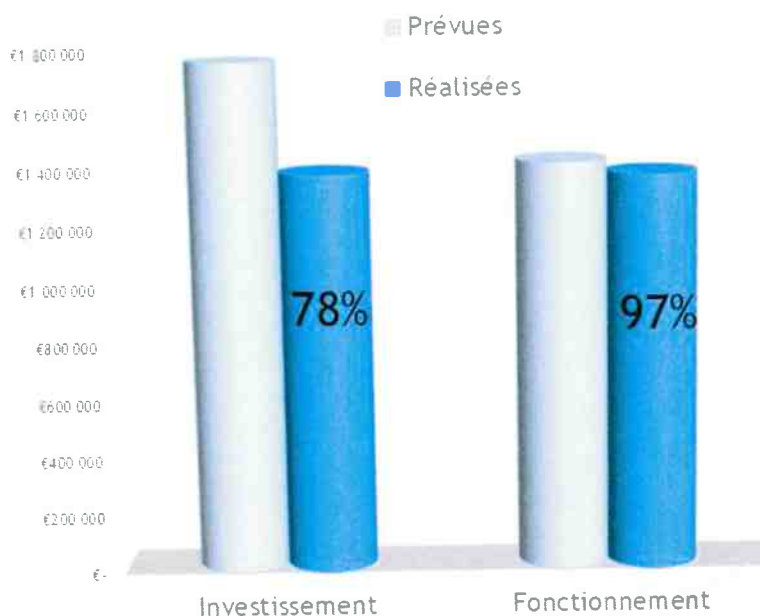
CFU 2025

► Rappel du cadre du CFU:

- C'est le bilan comptable de l'année écoulée
- Il est la fusion du compte administratif et du compte de gestion
- Il est élaboré conjointement avec le comptable public (trésorerie)
- Il est soumis au vote de l'assemblée
- Le Président ne prend pas part au vote
- Le bilan est présenté en séance
- Le tableau de synthèse figure sur la délibération

CFU 2025

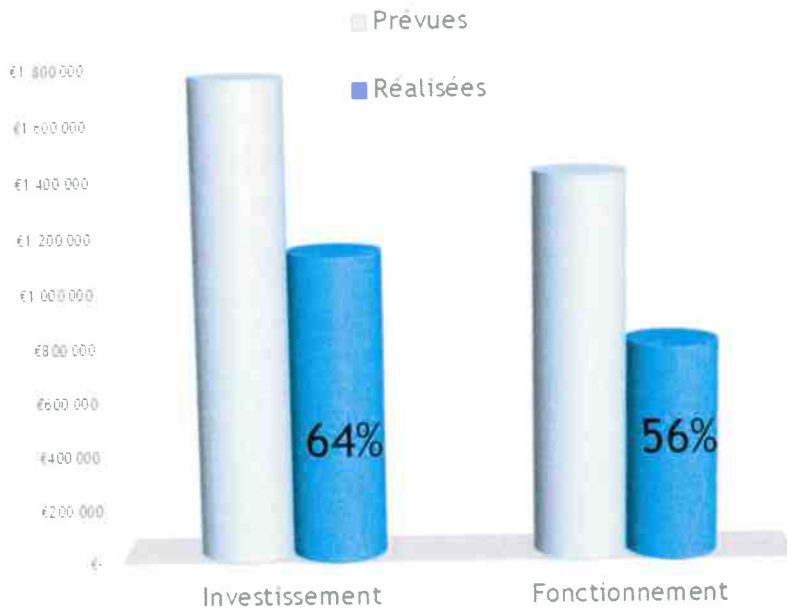
► Bilan des recettes :



AM BG

CFU 2025

► Bilan des dépenses :



CFU 2025

► Synthèse :

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes			
<i>Prévision budgétaire totale</i>	1 767 967,78 €	1 420 165,18 €	3 188 132,96 €
<i>Recettes réalisées</i>	1 386 583,68 €	1 376 940,27 €	2 763 523,95 €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	- €	- €
Dépenses			
<i>Autorisation budgétaire totale</i>	1 767 967,78 €	1 420 165,18 €	3 188 132,96 €
<i>Dépenses réalisées</i>	1 133 961,76 €	796 460,46 €	1 930 422,22 €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	- €	- €
<i>Solde des réalisations de l'exercice</i>	252 621,92 €	580 479,81 € <i>CAF Brute</i>	833 101,73 €
<i>Résultats antérieurs reportés</i>	- 541 987,68 €	60 879,76 €	- 481 107,92 €
<i>Excédent / déficit</i>	- 289 365,76 €	641 359,57 €	351 993,81 €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	- €	- €
Résultat 2025	- 289 365,76 €	641 359,57 €	351 993,81 €

SM BGF

Affectation des résultats 2025

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<i>Excédent / déficit</i>	- 289 365,76 €	641 359,57 €	351 993,81 €

- ▶ En section d'investissement
 - ▶ Dépenses de 289 365,76 € au compte 001
 - ▶ Recettes de 289 365,76 € au compte 1068

- ▶ En section de fonctionnement
 - ▶ Recettes de 351 993,81 € au compte 002
(641 359,57 € - 289 365,76 €)

Budget primitif 2026

- ▶ Pour l'année 2026, il est prévu de verser à Aquavexin :

Libellé	En régularisation		Pour l'année	
	DSP	Sfi 1	DSP	Sfi 1
Actualisation 2025 à 23%	125 597 €	24 116 €		
Avenant n° 8 et 12	14 108 €			
Non indexation des tarifs	22 000 €			
Contrat de base 2026			517 789 €	104 851 €
Actualisation 2026			119 091 €	24 116 €
Non indexation des tarifs			70 000 €	
Avoir conso ombrières			- 40 000 €	
Ss Total	161 705 €	24 116 €	666 880 €	128 967 €
TOTAL		981 668 €		

BP 2026 : Dépenses ⇒ 981 668 €

SM RG

Budget primitif 2026

▶ Travaux d'agrandissement

▶ Dépenses

- ▶ La Sfi 2 est totalement versée depuis mai 2024
- ▶ Total versé : 2 478 403 €

▶ Recettes : 70 000 €

- ▶ Solde de la Subvention de la Région Normandie : 70 000 €
- ▶ Total déjà perçu : 1 557 749 €

▶ Remboursement d'emprunts 440 000 €

- ▶ Intérêts : 50 000 €
- ▶ Capital : 390 000 €

BP 2026 : **Recettes** ⇨ **70 000 €** **Dépenses** ⇨ **440 000 €**

Budget primitif 2026

▶ Frais généraux

- ▶ Indemnités des élus : 47 010 €
- ▶ CFE (Aquavexin) : 30 000 €
- ▶ Frais de secrétariat (CCVT) : 30 000 €
- ▶ Fonctionnement divers : 26 600 €

▶ Travaux à la charge du syndicat

- ▶ Rénovation des joints de fond de bassin : 50 000 €
- ▶ Provision : 35 000 €

▶ Recettes diverses

- ▶ Redevance d'occupation du site : 40 000 €
- ▶ FCTVA de 2024 : 204 €

BP 2026 : **Recettes** ⇨ **40 204 €** **Dépenses** ⇨ **218 610 €**

SM DL

Budget primitif 2026

► Synthèse

► Total des dépenses	1 640 278 €
► Total des recettes	110 204 €
► Excédent reporté en 2026	351 994 €

► Contribution globale 1 178 080 €

► **Soit une quote-part par EPCI 589 040 €**

► Contribution max annoncée au DOB : 658 k€ par EPCI.

*Hors écritures d'ordres

Madame MARTIN informe qu'un effort important a été réalisé afin de diminuer, pour l'année 2026, le montant de la contribution des deux EPCI. Elle rappelle toutefois que le montant maximal pouvant être appelé s'élève à 650 K€ et que la contribution ne sera pas nécessairement à la baisse les années suivantes.

Monsieur LE CHATTON précise que plusieurs sujets sont encore en cours de négociation avec la société AQUAVEXIN et que le SMCNV n'est pas à l'abri d'une nouvelle variation des coûts de l'énergie.

Monsieur LAROCHE demande s'il serait possible d'intégrer le marché du SE60.

Monsieur LE CHATTON répond que cette possibilité a été envisagée, mais qu'elle n'est pas réalisable dans la mesure où l'énergie n'est pas achetée par le SMCNV, mais par le délégataire, qui a lui-même sous-traité cette gestion à la société DALKIA.

Madame MARTIN complète les propos de Monsieur LE CHATTON en précisant que le marché conclu entre DALKIA et AQUAVEXIN ne régit pas uniquement les coûts de l'énergie, mais inclut également l'ensemble des prestations de maintenance du site.

SM RCG

Présentation formalisée BP 2026

▶ Section d'investissement

DEPENSES

CHAPITRE	CHAPITRE	BP 2025	CA 2025	BP 2026
001	Déficit reporté d'investissement	541 987,68 €	- €	289 365,76 €
16	Remboursement cautions	385 000,00 €	354 044,73 €	390 000,00 €
21	Travaux réalisés	651 691,00 €	641 865,13 €	30 000,00 €
23	Travaux en cours	189 289,10 €	138 051,90 €	153 082,46 €
040	Ecritures d'ordre dans la section	- €	- €	22 000,00 €
TOTAL		1 767 967,78 €	1 133 961,76 €	884 448,22 €

RECETTES

CHAPITRE	CHAPITRE	BP 2025	CA 2025	BP 2026
10	Excédents de fonctionnement capitalisé	541 987,68 €	541 987,68 €	289 365,76 €
10	FCTVA	71 691,00 €	- €	- €
13	Subventions	610 000,00 €	542 800,00 €	70 000,00 €
16	Emprunt	292 000,00 €	292 000,00 €	- €
021	Virement de la section fonctionnement	222 289,10 €	- €	462 582,46 €
040	Amortissements	30 000,00 €	9 796,00 €	62 500,00 €
TOTAL		1 767 967,78 €	1 386 583,68 €	884 448,22 €

Présentation formalisée BP 2026

▶ Section de fonctionnement

DEPENSES

CHAPITRE	Libelle	BP 2025	CA 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	1 068 666,08 €	702 912,72 €	967 985,47 €
023	Virement à la section d'investissement	222 289,10 €	- €	462 582,46 €
65	Indemnités des élus	47 010,00 €	42 462,21 €	47 010,00 €
66	Charges financières	50 000,00 €	41 289,53 €	50 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 200,00 €	- €	2 200,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000,00 €	9 796,00 €	62 500,00 €
TOTAL		1 420 165,18	796 460,46	1 592 277,93

RECETTES

CHAPITRE	Libelle	BP 2025	CA 2025	BP 2026
002	Excédent ant. reporté fonct.	60 879,76 €	- €	351 993,81 €
74	Dotations et participations	1 316 785,42 €	1 316 785,42 €	1 178 080,38 €
74	FCTVA	500,00 €	1 607,93 €	203,74 €
75	Autres prod. gestion courante	42 000,00 €	58 546,92 €	40 000,00 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	- €	22 000,00 €
TOTAL		1 420 165,18 €	1 376 940,27 €	1 592 277,93 €

GM RBG

La présentation étant terminée, le président propose de passer au vote des délibérations.

2. Bilan des acquisitions et cessions 2025

DELIBERATION N°20260212_03

Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1

Vu le bilan de l'année 2025, ci-dessous détaillé

Le Président explique que l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions ; opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, les EPCI, les syndicats, et les établissements publics fonciers ; doit faire l'objet, chaque année, d'une présentation en Conseil Syndical.

Le Président présente le bilan des acquisitions et cessions réalisé pour l'année 2025

Acquisition :

- Aucune acquisition immobilière n'a été effectuée sur l'année 2025

Cession :

- Aucune cession immobilière n'a été effectuée sur l'année 2025

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2025.

3. Compte financier unique 2025

Monsieur GERNEZ, président du SMCNV, quitte temporairement la séance et cède sa place au doyen d'âge, Monsieur Serge STEINMAYER, afin de procéder à la mise au vote du compte financier unique.

DELIBERATION N° D20260212_04

Objet : CFU (compte financier unique) de l'année 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

Vu le CFU 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordinateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant que l'article L.2121-14 du CGCT est transposable au syndicat mixte fermé ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner ou recevoir une procuration ;

Considérant que, dans ce cadre, M. GERNEZ, président du SMCNV, a quitté temporairement la séance et que Monsieur Serge STEINMAYER assure la présidence temporaire ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 767 967.78 €	1 420 165.18 €	3 188 132.96 €
	Recettes réalisées	1 386 583.68 €	1 376 940.27 €	2 763 523.95 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 767 967.78 €	1 420 165.18 €	3 188 132.96 €
	Dépenses réalisées	1 133 961.76 €	796 460.46 €	1 930 422.22 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	252 621.92 €	580 479.81 €	833 101.73 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-541 987.68 €	60 879.76 €	-481 107.92 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-289 365.76 €	641 359.57 €	351 993.81 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- €	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-289 365.76 €	641 359.57 €	351 993.81 €

Monsieur le Président du SMCNV étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE / SE PRONONCE CONTRE** le CFU 2025 du SMCNV

- **DONNE** pouvoir à Monsieur Serge STEINMAYER pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

SM *BL*

4. Affectation des résultats 2025

Monsieur GERNEZ réintègre la séance et procède à la mise au vote des délibérations relatives au budget.

DELIBERATION N° D20260212_05

Objet : Affectation des résultats

Monsieur le Président rappelle aux conseillers syndicaux, qu'à l'occasion du vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025, il a été constaté le résultat suivant à la section :

- Fonctionnement :	Excédent de	641 359.57 €
- Investissement :	Déficit de	289 365.76 €

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation de résultat sur l'exercice 2026.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AFFECTE** le résultat 2025 sur l'exercice 2026 ainsi que suit :

- Section fonctionnement	R002 :	351 993.81 €
- Section d'investissement	D001 :	289 365.76 €
- Section d'investissement	R1068 :	289 365.76 €

5. Budget primitif 2026

DELIBERATION N° D20260212_06

Objet : Vote du Budget 2026

Monsieur le Président présente à l'assemblée, le projet du budget équilibré en dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement pour l'année **2026**, voir ci-joint.

En adoptant le référentiel M57, les entités publiques locales peuvent bénéficier de nouvelles mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits. En effet, les assemblées délibérantes peuvent désormais déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

Dans ce cadre, l'assemblée délibérante fixe une limite aux virements de crédits autorisés entre chapitres, sous la forme d'un pourcentage du montant des dépenses réelles de chaque section (art. L.5217-10-6 du CGCT) pour lequel l'exécutif est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, sans pouvoir excéder 7,5 %. Ce pourcentage peut être différent pour chacune des deux sections.

Il est précisé que les virements de crédits entre chapitres doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif.

Cette dernière sera transmise au représentant de l'État, chargé du contrôle de légalité et au comptable public.

L'exécutif est tenu d'informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance, et au plus tard lors de la séance portant sur la présentation du compte administratif (ou du compte financier unique) pour les cas où la décision de virement de crédits a eu lieu après la dernière décision budgétaire de l'exercice.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget pour l'année 2026 ci-joint présenté :
- **FIXE** la limite de fongibilité des crédits de chapitre à chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement à 7.5%.

6. Point sur les résultats Aquavexin 2025

Monsieur le Président laisse la parole à Madame MARTIN afin de présenter les chiffres transmis par AQUAVEXIN lors de la dernière réunion de suivi de la DSP.

Madame MARTIN fait état d'une augmentation de la fréquentation, qui s'élève pour l'année 2025 à 165 000 entrées. Elle indique que le chiffre d'affaires attendu était de 1,2 M€, mais qu'il leur a été annoncé un chiffre d'affaires de 1,3 M€, arrêté au 31 décembre 2025.

L'arrivée de Monsieur BRUN Julian a permis d'améliorer la qualité de service ainsi que la fréquentation de l'équipement.

Monsieur LAROCHE souhaite savoir si le site avait déjà atteint un tel niveau de fréquentation par le passé.

Madame MARTIN précise qu'à l'ouverture du site, la fréquentation était d'environ 170 000 entrées, puis qu'au cours des années suivantes elle s'est située entre 120 000 et 130 000 entrées.

Elle indique que, depuis l'arrivée de Monsieur BRUN, un réel engouement pour le complexe est constaté.

Fréquentation année 2025 au 30/11/2025

	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Total 2025	
	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N	Fréq N
adulte	954	1 641	1 170	1 833	1 641	2 329	3 431	4 387	825	1 307	831	20 351	18 071	13%										
enfant -3 ans	80	217	164	253	214	220	342	537	62	145	71	2 305	2 099	10%										
enfant	407	1 134	501	1 270	820	1 433	2 114	2 275	300	712	338	11 304	11 731	-4%										
famille	1 321	2 105	1 339	2 203	2 088	2 584	3 610	4 685	1 267	1 867	1 256	27 325	21 244	29%										
groupe	111	161	92	249	67	256	340	315	62	214	124	2 011	1 514	33%										
tarif réduit	403	586	620	718	1 034	1 692	1 557	1 589	580	776	568	10 123	7 789	30%										
Aquatique et Fitness	3 276	5 844	3 886	6 528	5 864	8 514	14 414	13 786	3 096	5 021	3 186	73 419	62 448	18%										
Total Entrées aquatiques	1 177	1 356	1 590	792	835	822	1 321	1 466	557	766	926	11 607	6 325	84%										
Total Entrées wellness	1 025	1 870	1 606	1 230	1 193	680	302	2	2	7	7	7 915	9 654	-18%										
Total Scolaires et clubs payants	1 011	741	1 189	742	1 166	1 066	709	512	1 520	1 283	1 652	11 591	8 776	32%										
Total Pass activités	4 189	4 137	4 551	4 068	4 023	3 893	4 810	4 643	4 398	5 340	5 044	49 096	29 411	67%										
Total Abonnements	1 326	728	1 658	987	1 509	1 443	264	1 876	1 876	1 058	1 075	12 124	12 311	-2%										
Total Scolaires et clubs compensés	12 018	14 682	14 685	14 351	14 598	16 464	21 825	20 426	11 449	13 494	11 890	165 879	123 111											
Total	9 640	11 284	12 131	12 035	11 987	11 668	19 055	16 629	7 539	8 516	8 266	128 990	128 990	29%										
N-1	22%	30%	21%	19%	22%	41%	15%	23%	52%	58%	43%													



SM BL



ZOOM CA CUMUL 2025 – au 30/11



	Réel N	Budget	Réel N-1	Var Réel / Bud	Var N / N-1
Entrées aquatiques					
adulte	140 806	136 600	125 777	16,0%	27,9%
enfant - 3 ans	175		0		
aquaffit écart	71 096	61 300	57 729	15,9%	4262,5%
enfant	145 847	135 300	124 422	10,0%	15,6%
famille	12 066	6 900	6 639	74,9%	81,6%
groupe	45 417	31 400	31 265	44,6%	43,3%
tarif réduit	438 367	373 500	345 836	17,4%	26,8%
Total Entrées aquatiques	75 337	56 900	53 493	32,4%	40,8%
Total Entrées wellness	22 632	24 300	35 236	6,9%	35,0%
Scolaires et clubs payants	26 974	19 200	28 826	35,3%	-4,2%
Total Scolaires et clubs payants	49 606	44 200	64 061	12,2%	-22,6%
Pass activités	48 095	34 100	36 742	41,0%	30,9%
activités basic	4 849	5 750	6 602	-15,3%	-26,2%
activités premium	2 130	2 875	2 875	-24,9%	
all inclusive day	154 053	141 500	131 520	6,9%	17,1%
pass natation	336				
Aquaffit Activité remboursement	208 811	184 225	174 864	13,3%	19,4%
Total Pass activités	66 391	81 890	80 256	18,9%	17,3%
Abonnements	379 939	2 970	5 584	100,0%	100,0%
abonnement 12 mois	326 240		238 312	16,5%	59,4%
abonnement 3 mois	486		1 702		34,6%
abonnement flexible	445 844	411 100	322 481	8,5%	38,3%
Total Abonnements	4 150	5 100	3 480	-18,6%	19,3%
Autres produits	4 698	3 600	2 048	90,5%	129,4%
anniversaire	3 726				
événement	12 573	8 700	5 528	44,5%	127,4%
location			0		
Total Autres produits	1 230 537	1 078 625	966 262	14,1%	27,4%
Total Scolaires et clubs compensés	245	0	0		
Total SPA	20 128	21 400	19 128	-5,9%	5,2%
Recettes Accessoires	12 010	6 935	8 636	73,2%	39,1%
Total Recettes Accessoires	32 720	28 335	27 764	15,5%	17,9%
Total	1 263 502	1 106 960	994 025	14,1%	27,1%

Obj CA TTC 2025 dépassé (ambition 1 199 000€) / CA commercial TTC au 31/12/2025 : 1 351 000€ (export heitz)

OM

De



ZOOM CRF NOVEMBRE 2025



	Réel N-1	Réel N	Budget	N VS N-1 (%)	N VS Budget (%)
Total Prestation collectivité	626 900	563 007	562 177	-10%	0%
Total CA commercial HT	815 393	1 020 670	887 340	25%	15%
Total TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES HT	1 442 293	1 583 678	1 449 537	10%	9%
Total TOTAL CHARGES	-1 604 484	-1 516 681	-1 409 041	5%	-8%
Résultat	-162 191	66 996	40 496	141%	65%

CRF Novembre 2025 réceptionné début d'année 2026 – en cours d'analyse et de vérification

	Réel N-1	Réel N	Budget	N VS N-1 (%)	N VS Budget (%)
Total Coûts salariaux	-533 259	-591 217	-545 678	-11%	-8%
Total Cours prestataires extérieurs	-190 418	-163 344	-124 151	14%	-32%
Total Frais généraux	-48 666	-61 840	-51 085	-27%	-21%

3 lignes de charges à analyser pour 2025 et optimiser en 2026

M
BC



Monsieur le Président, remercie Messieurs, LE CHATTON, DESMELIERS, BLOUIN, DELON et PINEL, pour leur investissement et leur présence lors des réunions de DSP. Il précise que les réunions de DSP ont lieu tous les mois au siège du SMCNV ou sur site, en présence des représentants d'aquavexin.

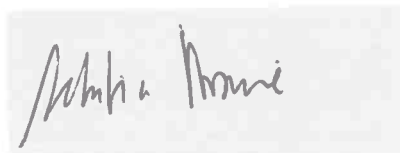
7. Questions diverses.

Madame MARTIN informe que la réunion d'installation des nouveaux membres du conseil syndical et les élections auront lieu le 20 mai 2026 à 10h à la CCVT.

Monsieur le Président consulte l'assemblée pour d'éventuelles questions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h40.

Signature du Secrétaire de séance
Sébastien MARIE



Signature du Président
Monsieur Bertrand GERNEZ



Page 21 sur 21